Document généré le 14 juil. 2025 16:55

Continuité

CONTINUITÉ

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec et Héritage Montréal

Numéro 41, automne 1988

URI : https://id.erudit.org/iderudit/18587ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)
1923-2543 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec & Héritage Montréal (1988). Avis et prises de position. *Continuité*, (41), 54–55.

Tous droits réservés © Éditions Continuité, 1988

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

AVIS ET PRISES DE POSITION

par le Conseil des monuments et sites du Québec et Héritage Montréal

LA TOUR McGILL COLLEGE

Rue Sainte-Catherine, le centre commercial Les Terrasses, construit au début des années 1970 avec un aménagement intérieur labyrinthien, fera bientôt place à un Centre Eaton. Le groupe Sauvons Montréal a critiqué plusieurs aspects de ce projet qui s'inscrit dans un secteur déjà assez dense et menace un édifice d'intérêt patrimonial de haute importance: la Banque Laurentienne (l'ancienne Banque d'Épargne), sise à l'angle de la rue Sainte-Catherine et de l'avenue McGill. Construite en 1933, elle est l'oeuvre des architectes Alfred-Hector Lapierre et Frederick Dumfries. Le projet – qui a été approuvé par le Service de l'urbanisme – inclut un immeuble de bureaux de trente-trois étages, la tour McGill College, qui s'insérera entre le centre commercial et un édifice existant.

Le Service de l'habitation et du développement urbain a négocié en sourdine avec les promoteurs du Centre Eaton et a réussi à les convaincre de sauvegarder la banque. Cependant, celle-ci sera surplombée du côté nord-est par une partie de la tour McGill College construite en porte-à-faux. De plus, le mur arrière de la banque avec ses fenêtres en arcade se retrouvera partiellement à l'intérieur du hall d'entrée de la tour, devenant ainsi un simple élément décoratif.

Sauvons Montréal a proposé que la tour soit davantage en retrait de la rue Sainte-Catherine. Le groupe a également critiqué les lacunes des études d'impact commandées par la Ville. Par exemple, les études d'ensoleillement ont été faites au solstice d'été (21 juin), ce qui atténue l'impact négatif du projet, les ombres étant minimales à cette date. De plus, les rapports d'experts exigés par la Ville concernant le débit des véhicules et l'étude des vents ont conclu à l'impossibilité de fournir des résultats en raison du manque de données. La Ville n'a pas jugé bon d'aller plus loin. Malgré les critiques de Sauvons Montréal – qui regroupe des architectes, des urbanistes et des spécialistes du milieu urbain – le conseil municipal a donné son accord au projet. (photo: la tour McGill College surplombera une partie de la Banque Laurentienne (premier plan) et cachera la façade latérale du magasin Eaton (arrière-plan). *R. Klein)*

LE PATRIMOINE ET LE CENTRE-VILLE

Lors des consultations publiques de la Ville de Montréal sur l'énoncé d'orientations du plan d'urbanisme de l'arrondissement Centre, Héritage Montréal a présenté un mémoire soulignant l'importance d'inscrire le patrimoine dans une vision dynamique du développement de la ville et de viser l'évolution dans la continuité plutôt que la «muséification» des quartiers anciens. Il faut, selon le mémoire, *«désenclaver le patrimoine, le voir non comme un dossier sectoriel, mais comme un guide pour orienter le développement urbain, et développer une attitude plus constructive. Le patrimoine n'est rarement qu'une fin en soi mais, couplé à d'autres dossiers (les métiers traditionnels, les services à la collectivité, etc.), on peut imaginer des synergies intéressantes.»*

Le mémoire rappelle également que le centre-ville de Montréal est déjà très dense et que, contrairement à d'autres villes nord-américaines, la trame de ses rues ne permet pas de constructions très élevées. Héritage Montréal a donc proposé une limite de dix à douze étages pour les nouvelles constructions dans ce secteur.

Carrier Déry
architectes

1281, av. Maguire, Sillery
(Québec) G1T 1Z2
418.681.2994

Nous sommes heureux d'avoir participé au projet de restauration du cinéma Cartier.

Thomas Carrier et Anne Déry

Gagnants d'un certificat de reconnaissance du Service d'urbanisme de la Ville de Québec.

HÔTEL RITZ CARLTON

Héritage Montréal a demandé la citation de l'hôtel Ritz Carlton, conçu en 1911 par Warren & Witmore (New York) en collaboration avec l'architecte montréalais Fred Garfield Robb. Le Ritz Carlton est à Montréal l'unique exemple de grand hôtel du début du siècle. La nouvelle partie construite en 1956 est une copie conforme de l'ancienne: on a utilisé les moules de 1911 pour les éléments décoratifs en terre cuite et choisi une pierre de revêtement identique à la pierre d'origine. La façade du Ritz Carlton est l'une des plus élégantes de la rue Sherbrooke, artère principale du Mille carré doré. On projette, semble-t-il, d'élever derrière l'hôtel une tour de vingt-cinq étages dont une partie surplomberait le toit-terrasse de l'extrémité ouest. Il serait aussi question de construire deux ou trois étages sur le toit même de l'hôtel.

L'ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS

Détruite en grande partie par un incendie le 1er juin dernier, l'église Saint-François de l'île d'Orléans offre à l'heure actuelle un spectacle désolant. Bâtie en 1734-1736 et classée monument historique en 1957, elle nous rappelait, par sa seule présence, les fondements du fait français en Amérique. La beauté de son décor intérieur et l'état de conservation général du bâtiment en faisaient un témoin privilégié de l'architecture religieuse du XVIIIe siècle. L'état actuel des ruines permettrait le sauvetage et la restauration du bâtiment moyennant une action prompte et judicieuse. C'est pourquoi le Conseil de monuments et sites du Québec (CMSQ) est intervenu auprès de représentants de la municipalité pour qu'ils entreprennent des actions visant la consolidation des ruines. Une intervention rapide, qui aurait pour objectif de minimiser les contre-coups du prochain hiver, comprendrait selon nous les travaux suivants: la réfection de la

charpente, de la toiture et du plancher, de même que l'obstruction des ouvertures et le traitement des murs qui ont subi un choc thermique important. La protection de l'édifice par un muret semble, quant à nous, plus que jamais essentielle. Les autorités municipales et le ministère des Affaires culturelles ont accueilli favorablement cette demande. (photo: F. Gagnon Pratte)

LE VIEUX-PORT DE QUÉBEC

Devant l'imminence de la cession des terrains et bâtiments de la Pointe-à-Carcy du Vieux-Port de Québec à un promoteur immobilier, Rocois construction, une coalition regroupant actuellement une cinquantaine d'organismes a demandé publiquement d'obtenir un moratoire et des audiences publiques sur l'aménagement de ce site exceptionnel. Membre de la coalition, le Conseil des monuments et sites du Québec agit à titre de porte-parole auprès des instances gouvernementales concernées, en l'occurrence M. Stewart McInnes, ministre des Travaux publics du Canada.

Après avoir rendu le site accessible au public, moyennant l'investissement de sommes considérables provenant des fonds publics, le gouvernement fédéral peut-il céder ce site national à un promoteur particulier qui veut y construire des immeubles de bureaux et d'habitation? Et par ce projet, qui n'est précédé d'aucune étude sérieuse et d'aucune consultation publique, le gouvernement ne cherche-t-il pas à se départir d'installations coûteuses, créées à la hâte pour la venue des grands voiliers en 1984, en se déchargeant du même coup de ses responsabilités face à la mise en valeur d'un élément majeur du patrimoine mondial? On se souviendra que depuis plusieurs années, des citoyens et des organismes, dont le CMSQ, revendiquent la tenue d'audiences publiques. Comment expliquer la fin de non-recevoir essuyée jusqu'à présent? Il semble évident, pour tout observateur, que les Québécois ont le droit d'exprimer leur vision de ce lieu bordant le fleuve et la ville, d'autant plus qu'une partie du Vieux-Port est située dans l'arrondissement historique de Québec, ville du patrimoine mondial depuis 1985.

PLACE GEORGE V

Le centre d'accueil et d'information touristique de la ville de Québec s'implantera vraisemblablement dans l'édifice H du gouvernement du Québec, place George V. La ville de Québec entend utiliser le sous-sol de la place George V, face au manège militaire, comme stationnement pour la clientèle touristique. Le CMSQ s'oppose au choix de cet emplacement qui signifie à toutes fins utiles que l'on sacrifie un site classé par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, en plus de restreindre considérablement la vue sur le manège militaire, reconnu en 1987 d'importance historique nationale par la même Commission.

Cette assertion est fondée sur le fait qu'actuellement aucun stationnement souterrain public à Québec n'est invisible, que l'on pense à celui de la place d'Youville ou à celui de l'hôtel de ville. En raison de l'affleurement du cap et des coûts importants liés à son creusage, on a recours à des solutions moins onéreuses mais aussi moins esthétiques: haussement du terrain, implantation très visible des entrées et sorties, bouches d'aération proéminentes.

Or selon le CMSQ, il est inacceptable qu'on modifie le niveau de la place George V, ou qu'on la parsème de structures apparentes et encombrantes. La Grande Allée est une artère fragile; on ne peut plus ajouter à la dégradation des façades des édifices qui la bordent. Des solutions moins ravageuses sont envisageables à proximité, dans la mesure où le choix de l'édifice H comme centre d'accueil est définitif. L'utilisation du site du pigeonnier peut sûrement, dans une certaine mesure, être étudiée.

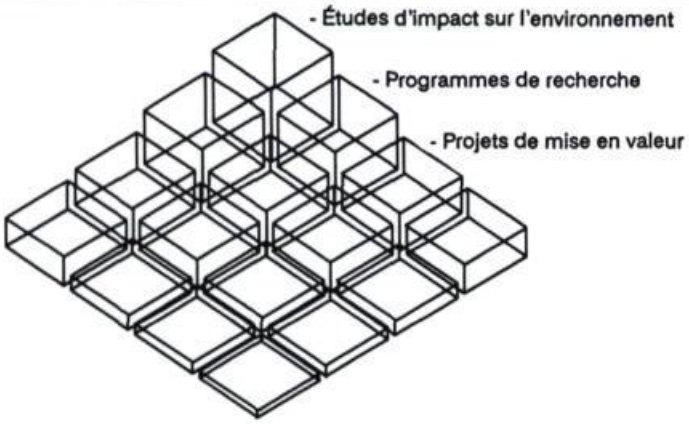

ethnoscop

CONSULTANTS EN ARCHÉOLOGIE

360 Saint-François-Xavier
Bureau 300
Montréal (Québec)
H2Y 2S8
Tél.: (514) 849-3791